

Procès-verbal

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 DECEMBRE 2006

Le 16 Décembre 2006 à 10 Heures, l'Assemblée Générale de l'Association des Jardins Familiaux de PHALEMPIN s'est tenue au Foyer des Aînés de PHALEMPIN sous la présidence de Monsieur Didier WIBAUX, président de l'association. Les membres adhérents ont été convoqués par courrier simple en date du 08 Novembre 2006.

Dès son arrivée, parmi les premiers adhérents, Monsieur Emile MUTEZ se présente à Monsieur Didier WIBAUX et lui déclare qu'ils sont tous deux présidents; Didier WIBAUX lui répond qu'il n'y a qu'un seul bureau élu par l'assemblée générale du 21 octobre 2006, à laquelle lui-même, Emile MUTEZ, a participé ; il ajoute que l'association n'a d'autres problèmes que ceux qu'Emile MUTEZ, seul, lui occasionne.

Sont présents à l'assemblée générale de ce samedi 16 décembre 2006 Madame Elisabeth HENRY et Monsieur Henri DEGAND représentant la municipalité (Monsieur DEGAND est responsable des associations et Madame HENRY des finances).

Vingt et un adhérents sont présents : Hervé BARBIEUX, Jean-Paul BAUWENS, Jean-Yves BOISSEAU, Damien CORMORAN, Patrick DUCHATEL, Jean-Marc DUJARDIN, Jean-Pierre DUMONT, Lucien DUPREZ, Bernard FLAMENT, Denis GAY, Frédéric LEBON, Alain LECLERCQ, Christian LEMIERE, Francesco LENTO, Philippe LEROY Emile MUTEZ, Daniel PICARD, Guy ROLAND, Pierre SITTLER, Jean-Pierre TURPIN, Didier WIBAUX.

Huit membres sont absents : Loïc BAUWENS, Stéphane COCHEZ, Yvon DRANCOURT, Jean-Marie FACQ, Jean-Michel GERNEZ, David GILQUIN, Philippe LAMBERT, Jean-Bernard STIENS.

La séance est présidée par Monsieur Didier WIBAUX, Président de l'Association, assisté de Monsieur Daniel PICARD Secrétaire et de Monsieur Patrick DUCHATEL Trésorier.

Monsieur le Président déclare alors que l'ancien Président, Jean-Pierre TURPIN, lui a demandé de s'adresser brièvement aux adhérents, ce qui lui est accordé.

Monsieur Jean-Pierre TURPIN, très ému, déclare qu'il ne souhaite pas assister à l'assemblée générale. Il évoque un harcèlement et exhibe des enveloppes que les membres du bureau identifient comme étant semblables à celles que Monsieur Emile MUTEZ a adressé en nombre aux autres adhérents et aux membres du bureau depuis plusieurs semaines;

Visiblement très affecté, Jean-Pierre TURPIN remet un pouvoir à Monsieur le Président Didier WIBAUX, règle sa cotisation pour l'année 2007 et quitte la séance.

Monsieur Emile MUTEZ déclare, alors que la parole ne lui est pas donnée, qu'il se considère comme président de l'association ; certains adhérents excédés s'en prennent verbalement à lui ; le Président Didier WIBAUX demande à ce que les questions et les réponses lui soient adressées afin que cette assemblée se déroule dans le calme.

Vote sur la modification des statuts :

Le Président Monsieur Didier WIBAUX propose ensuite de procéder au vote sur la proposition de modification du 2^{ème} alinéa de l'article 7 des statuts ainsi conçu :

« Le bureau est composé de :

- Un président
- Un secrétaire assisté le cas échéant d'un secrétaire adjoint
- Un trésorier assiste le cas échéant d'un trésorier adjoint. «

Par

« Le bureau est composé de :

- Un Président et un Vice-président
- Un secrétaire et un secrétaire adjoint
- Un trésorier et un trésorier adjoint.

Monsieur le Président Didier WIBAUX demande alors si personne ne voit d'inconvénient à ce qu'il soit procédé à un vote à main-levée.

Monsieur Emile MUTEZ indique qu'il n'est pas d'accord pour un vote à main-levée.

Monsieur le Président Didier WIBAUX déclare alors qu'il sera procédé à un vote à bulletins secrets.

Il est donc fait distribution à chacun d'un petit papier blanc, vierge de toute inscription et de même nature sur lequel il est demandé à chacun d'indiquer OUI pour accepter la modification des statuts ou NON pour la refuser.

Il est alors procédé au vote dont les résultats sont les suivants :

- 19 OUI
- 1 NON
- 1 BULLETIN NUL

Monsieur le Président Didier WIBAUX déclare adoptée la modification des statuts.

Monsieur Emile MUTEZ dit qu'il est obligé d'ester en justice car il ne reconnaît pas la légitimité du vote et se déclare toujours Président.

Monsieur Christian LEMIERE déclare qu'il se demande s'il ne conviendrait pas de dissoudre l'Association actuelle et d'en recréer une nouvelle afin de mettre un terme à la situation actuelle, faisant manifestement allusion au comportement perturbant de Monsieur Emile MUTEZ.

Madame HENRY intervient alors et indique qu'il lui a été remis un document indiquant la modification de l'ancien bureau comme suit :

Président : MUTEZ

Président Adjoint : DRANCOURT

Secrétaire : BARBIEUX

Secrétaire adjoint : PICARD

Trésorier : DUCHATEL

Trésorier adjoint : MUTEZ

Madame HENRY indique qu'il lui semble anormal que Monsieur Emile MUTEZ soit à la fois Président et Trésorier adjoint, et que le numéro de l'association soit barré.

Le président Didier WIBAUX remet à Madame HENRY une copie du récépissé de la déclaration faite en préfecture après l'assemblée générale du 21 octobre qui a vu l'élection du nouveau bureau ; il indique que lors de sa démarche il a eu effectivement la surprise d'apprendre que Monsieur Emile MUTEZ, sans aucun titre pour ce faire, avait fait une déclaration en Préfecture le 23 septembre 2006, se déclarant président de l'association, avec comme membres du bureau, notamment, Messieurs BARBIEUX, DUCHATEL, PICARD.

Ces derniers, tous présents, déclarent que cette déclaration en préfecture avait été faite sans qu'ils aient été consultés et donc sans qu'ils aient donné leur accord !

Monsieur Didier WIBAUX demande à ce qu'il consigné au compte-rendu le trouble que Monsieur Emile MUTEZ apporte au fonctionnement normal de l'association.

L'ordre du jour est alors poursuivi pour l'élection aux postes de Vice-président, Secrétaire adjoint et Trésorier adjoint.

Monsieur le Président Didier WIBAUX demande alors aux membres présents s'ils souhaitent voter à main levée ce qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur Emile MUTEZ déclare ne pas souhaiter participer au vote.

Election du Vice-président :

Monsieur Christian LEMIERE et Monsieur Alain LECLERCQ se présentent comme candidats.

Il est alors procédé au vote à main levée et les résultats sont les suivants :

- Monsieur Alain LECLERCQ 4 voix
- Monsieur Christian LEMIERE.....14 voix
- Abstentions 2
- Monsieur Emile MUTEZ ne participe pas

Monsieur Christian LEMIERE est déclaré Vice-président.

Election du secrétaire adjoint :

Monsieur Jean-Paul BAUWENS et Monsieur Hervé BARBIEUX se présentent comme candidats.

Il est alors procédé au vote à main levée et les résultats sont les suivants :

- Monsieur Jean-Paul BAUWENS2 voix
- Monsieur Hervé BARBIEUX 15 voix
- Abstentions 3
- Monsieur Emile MUTEZ ne participe pas

Monsieur Hervé BARBIEUX est déclaré secrétaire adjoint.

Election du trésorier adjoint :

Monsieur Philippe LEROY se présente comme candidat

Il est alors procédé au vote à main levée et les résultats sont les suivants :

- Monsieur Philippe LEROY 20 voix
- Monsieur Emile MUTEZ ne participe pas

Monsieur Philippe LEROY est déclaré trésorier adjoint.

Il est ensuite procédé à l'évocation des questions diverses.

Monsieur Jean-Yves BOISSEAU et Monsieur Philippe LEROY souhaitent avoir des renseignements sur la comptabilité des années 2004 et 2005.

Monsieur le Président Didier WIBAUX indique qu'effectivement il a reçu des demandes d'explications sur le bilan des exercices 2004 et 2005 ; il a constaté des anomalies sur le montant des cotisations reçues pour ces deux exercices (le montant des cotisations y figurant n'étant pas un multiple de 5 (5 euros par parcelle de 50 m² étant le montant de la cotisation annuelle) ; il a de même constaté une autre anomalie sur l'exercice 2005, à savoir que les recettes du barbecue de l'année 2005 n'y figurent pas, alors que les dépenses y sont mentionnées.

Monsieur le Président regrette que des remarques n'aient pas été faites lors de la présentation de ces comptes.

Il demande alors aux anciens membres du bureau de présenter un bilan rectificatif des années concernées avec la totalité des recettes et des dépenses.

Il précise pour les adhérents que la subvention de la commune a maintenant été versée, mais qu'auparavant il a payé personnellement la facture des Eaux du Nord afin d'éviter la fermeture du compte. Ce point est confirmé par Monsieur Patrick DUCHATEL, trésorier.

Monsieur Emile MUTEZ indique qu'il doit ester en justice. Monsieur Jean-Yves BOISSEAU demande à Monsieur Emile MUTEZ d'expliquer le sens de son comportement vis-à-vis de l'association.

Monsieur Emile MUTEZ exhibe alors un courrier qu'il aurait adressé aux adhérents, daté du 11 octobre 2006, courrier qu'il montre au président Didier WIBAUX, mais qu'il souhaite récupérer tout de suite. Monsieur le Président Didier WIBAUX répond qu'en tant qu'adhérent à cette date il n'a jamais reçu ce courrier dont il constate sans pouvoir le lire dans sa totalité que Monsieur Emile MUTEZ l'a signé en tant que secrétaire de l'association. Il rappelle à Monsieur Emile MUTEZ qu'il ne disposait à cette date d'aucun droit à adresser un courrier aux adhérents au nom de l'association. En effet le 23 septembre 2006 une assemblée générale avait constaté qu'en raison de sa carence le poste de secrétaire qu'il occupait était vacant et avait fixé l'élection d'un nouveau bureau, dans sa totalité, au 21 octobre 2006. Le président Didier WIBAUX rappelle que Madame HENRY était présente lors de l'assemblée générale du 23 septembre 2006, ce qu'elle confirme.

Monsieur Jean-Marc DUJARDIN demande la parole et formule le souhait d'avoir l'autorisation d'accéder aux jardins familiaux et d'offrir ainsi une sortie aux adhérents d'une association de personnes âgées dont il s'occupe.

Monsieur le Président Didier WIBAUX indique qu'il n'y voit aucun inconvénient, mais qu'il se doit de prendre contact auparavant avec la Compagnie d'Assurances sur la responsabilité que pourrait encourir l'Association des Jardins Familiaux de PHALEMPIN en cas d'accident survenant dans l'enceinte des jardins.

Il est ensuite procédé à la distribution du plan des parcelles aux adhérents afin de vérification.

Monsieur Didier WIBAUX rappelle à l'ensemble des adhérents que chacun doit cultiver la parcelle ou les parcelles dont ils ont acquitté la cotisation **et uniquement celle(s)-ci.**

Monsieur Jean-Paul BAUWENS indique que son fils Loïc BAUWENS ne pourra plus entretenir les parcelles 45 et 53 qui lui sont attribuées. Ces parcelles sont donc libres.

Monsieur Daniel PICARD fait part qu'il a contacté Monsieur Philippe LAMBERT et que celui-ci lui a indiqué qu'il ne pourrait plus entretenir sa parcelle. La parcelle 49 est donc libre.

Monsieur Francesco LENTO déclare qu'il ne souhaite plus cultiver l'une de ses trois parcelles.

Les parcelles 45,49, et 53 sont donc libres, de même que l'une de celles cultivées par Monsieur LENTO (n° 1, 2 ou 3).

L'un des adhérents demande la date à laquelle il faut régler les cotisations pour l'année 2007. Monsieur le Président Didier WIBAUX lui indique que le règlement des cotisations peut se faire dès aujourd'hui. **Il propose, sur conseil de Madame Henry, que les règlements de cotisations se fassent uniquement par chèque bancaire ou postal.** Il propose également, sur conseil de Madame Henry et de Monsieur Degand, que les demandes d'adhésion, les retraits de l'association, et généralement toutes questions ou demandes se fassent par écrit afin d'éviter tout problème.

Plusieurs membres règlent alors leur cotisation.

Monsieur Emile MUTEZ déclare qu'il a pris l'initiative de commander des graines pour le compte de l'association. Monsieur le Président Didier WIBAUX indique à Monsieur Emile MUTEZ que ce dernier n'a aucun pouvoir pour procéder à cet achat et qu'il doit faire son affaire personnelle de la commande qu'il prétend avoir passé.

Monsieur Jean-Yves BOISSEAU demande qui détient la signature du compte bancaire de l'association. Monsieur Didier WIBAUX lui répond que le trésorier et lui-même ont la signature sur le compte bancaire.

Monsieur le Président Didier WIBAUX fait un rappel sur l'entretien des allées des parcelles et leur tenue qui n'est parfois pas correctement fait et gêne par endroits la libre circulation. Il fait également un rappel sur le rejet des ordures le long de la haie située au fond des parcelles.

Monsieur Jean-Yves BOISSEAU et Monsieur Jean-Paul BAUWENS signalent le mauvais état des clôtures.

Monsieur Christian LEMIERE demande s'il est possible de voir avec le magasin GAMM-VERT de SECLIN l'obtention d'une carte pour l'achat de fournitures.

A 11 Heures 15, plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance et convient avec les autres membres du bureau (Messieurs PICARD, DUCHATEL, LEMIERE, BARBIEUX, LEROY) de se réunir le 19 décembre 2006 à 19 heures au domicile de Monsieur Christian LEMIERE, Vice-président de l'association.

Le président

Didier WIBAUX

Le secrétaire

Daniel PICARD

Le trésorier

Patrick DUCHATEL